

Le 24 janvier 2013

Madame la Ministre,

Nous sommes totalement opposés à l'utilisation du pigeon colombin comme appelants vivants pour la chasse des colombidés.

Nous profitons de cette consultation pour vous demander d'interdire toute utilisation d'appelants vivants pour la chasse. Les conditions de détention et d'utilisation des oiseaux appelants sont indignes d'une société évoluée.

Nous sommes pour le respect du vivant.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour la LPO Rhône
Elisabeth Rivière - Présidente
MRE - 32 rue Ste Hélène – 69002 Lyon